

De l'emploi du conditionnel journalistique : du titre à l'article et de l'article au titre. Le Monde (2005).

Sullet-Nylander, Françoise, Université de Stockholm

Phénomènes linguistiques et genres discursifs

Résumé:

L'auteur de cet article étudie l'emploi du conditionnel dit « journalistique » dans une quarantaine de titres du journal *Le Monde*, plus particulièrement dans des titres couvrant des nouvelles brèves appelées aussi « repères ». Il s'agit d'une part de dégager les valeurs de cette modalité et d'autre part d'en comparer la distribution avec le discours rapporté dans le corps de l'article et le paratexte (titre et chapeau). Au fil des exemples, les valeurs d'*incertitude*, de *non-prise en charge* et d'*emprunt* (mises en avant par Dendale (1993)) sont discutées pour analyser ensuite les effets pragmatiques de l'emploi du *conditionnel journalistique* (CJ) par rapport à celui du *discours rapporté* (DR). En mettant ces deux types de « médiations » côte à côte, le but de la recherche est de mieux saisir les interprétations et les effets de sens entraînés par le choix de l'une ou l'autre de ces deux modalités au sein de séquences textuelles formant une unité : l'article de journal.

1. Introduction

Le conditionnel dit « journalistique » a été abondamment étudié par de nombreux chercheurs¹. Ce type de conditionnel sera saisi ici dans un de ses lieux de « prédilection », le discours journalistique, même si, comme l'affirme Kronning (2002a), le conditionnel qu'il nomme « épistémique » est aussi présent dans d'autres discours, scientifique ou historique en particulier. Nous opterons aussi bien pour le terme « conditionnel journalistique » (désormais CJ) que pour le terme « discours rapporté » (désormais DR)² lors de la comparaison de ces deux types de « médiations ».

Voici un exemple issu du paratexte (titre et chapeau) d'un article de la rubrique « Aujourd'hui Sciences » du *Monde* du 25 mars 2005 illustrant ces deux phénomènes langagiers³ :

(1) Titre : Un mutant végétal *violera*it les lois de l'hérédité

Chapeau : Hypothèse stupéfiante : [selon des chercheurs américains, une lignée d'arabette, la plante favorite des généticiens, *serait* capable de prendre à rebours les règles édictées par Gregor Mendel.] Son patrimoine génétique ancestral *pourrait* être conservé sous forme d'ARN « crypté », et non d'ADN.

Notre objectif sera dans un premier temps de discuter les différentes hypothèses proposées par les chercheurs nommés ci-dessous pour expliquer les valeurs du conditionnel journalistique, pour ensuite en étudier la distribution, par rapport au discours rapporté, au sein de quelques titres du journal *Le Monde* (2005) et dans les chapeaux et corps d'articles qu'ils couvrent. Il ne s'agira pas de répondre (en tout cas pas directement) à la question de savoir si ce type de conditionnel appartient ou non au DR⁴, mais plutôt d'examiner comment ils « collaborent » dans le processus de communication de la nouvelle au sein de diverses unités textuelles appartenant à un même ensemble.

En mettant ces deux types de « médiations » (CJ et DR) côte à côte, notre but global sera donc de mieux saisir les interprétations et les effets de sens entraînés par le choix de l'une ou l'autre de ces deux modalités au sein de séquences textuelles ayant chacune une relative

¹ Ce conditionnel est aussi appelé « médiatif », « épistémique », « de l'information incertaine », « de la rumeur » ou encore « d'altérité énonciative ». Les travaux cités dans ce travail sont plus particulièrement ceux de Abouda (2001), Dendale (1993), Haillet (1998) et Kronning (2002a, 2002b, 2005).

² Le discours rapporté (DR) est défini par Rosier (1999 : 125) comme : « La mise en rapport de discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non »

³ Dans chacun des exemples, nous marquerons les *conditionnels journalistiques* (CJ) en italiques et les énoncés en *discours rapportés* (DR) entre crochets.

autonomie tout en formant une unité : l'article de journal. Nous retenons ici la définition du « texte » de Ducrot (1984 : 176), à savoir un discours censé faire l'objet d'un choix unique, ce qui n'empêche pas que dans chacun de ses constituants, chargé de fonctions communicatives différentes, les mêmes unités langagières soient porteuses de valeurs distinctes qu'il s'agira pour nous de définir. L'ensemble « texte » répond donc pour nous aussi au double critère de cohésion et d'indépendance.

Notre examen portera sur un corpus relativement limité, puisque nous avons dépouillé environ 90 numéros du *Monde* de janvier à mai 2005, dont nous avons prélevé 37 titres contenant un CJ, ce qui constitue évidemment une très faible proportion par rapport à la totalité des titres. Cette forme verbale y est si rare, en tout cas dans les titres parcourus, qu'on est en droit de se demander pourquoi elle a été baptisée, en tout cas par certains, *conditionnel journalistique*. Ou bien pourquoi Daniel Schneidermann (cité par Kronning 2002b) parle du *Culte de sa majesté Le conditionnel* dont les journalistes abuseraient « quand ils ne savent rien ». Cette rareté du conditionnel dans les pages du *Monde* est même revendiquée par le journal lui-même dans son livre *Le style du Monde* (2002 : 48), un ouvrage dans lequel *Le Monde* « met à nu » les normes régissant son activité. Dans le chapitre intitulé « Le contrat de lecture », le journal précise ses visées et sa mission :

La vocation du Monde est de transmettre aux lecteurs des informations, des analyses, et des commentaires dans les meilleures conditions de lisibilité. Le style du *Monde* doit donc se caractériser par sa clarté.

Deux principes s'imposent à tous :

- Le Monde est didactique. Les rédacteurs écartent les phrases ambiguës, les métaphores filées, les incises à répétition, etc.
- Le Monde est précis. Les rédacteurs sourcent leurs informations. Ils utilisent les mots justes, renoncent aux tournures vides et alambiquées. *L'usage du conditionnel est restreint.*⁵

Dans la partie réservée aux titres, énoncés qui nous intéressent plus particulièrement ici, le journal énonce quelques règles quant au style souhaité (2002 : 55). Ici non plus l'emploi du conditionnel ne semble pas souhaitable :

- un titre doit aller à l'essentiel sans déformer ;
- un titre doit être précis, le plus souvent possible correct ;
- un titre doit se caractériser par son dynamisme. Il privilégie les verbes à la voix active ;
- un titre ne peut contenir un élément de fait (ou une idée) qui ne figure pas dans l'article ;
- un titre n'utilise que les sigles les plus usités [...]
- un titre évite dans la mesure du possible les tournures négatives ou interrogatives
- *l'usage du conditionnel doit être exceptionnel et se justifier par la citation de nos sources d'information.*⁶

⁴ C'est la question posée par Bres et Vérine (2002) et rapportée dans Kronning (2005)

⁵ Nos italiques.

⁶ Nos italiques.

Les titres du *Monde* comportant un CJ concernent souvent des nouvelles brèves⁷ appelées aussi « repères » des pages « International », « Entreprises », « La tendance financière », « Les marchés », « La conjoncture » et dans une moindre mesure la rubrique « Société ». Pour les brèves/repères⁸ sur lesquelles sera basée une grande partie de cette étude, il s'agit pour la plupart de dépêches envoyées par les agences de presse étrangères ne faisant pas l'objet d'un traitement approfondi de la part du journal : des nouvelles livrées à l'état brut pour ainsi dire, dont la partie essentielle consiste en événements et discours rapportés par d'autres organes de presse (étrangers pour la plupart). Dans ces courts textes journalistiques, CJ et discours rapportés se côtoient abondamment.

Le titre de ces brèves/repères consiste dans la plupart des cas en un titre « informatif », rédigé comme une phrase verbale simple reprenant l'essence de la nouvelle (Sullet-Nylander 1998). Le titre informatif « se garde de commentariser l'information » (*Le style du Monde* 2002 : 55). En voici quelques exemples :

- (2) Bolinger acquiert la maison de champagne Ayala (4 janvier 2005)
- (3) M. Zapéro juge le plan basque « sans avenir » (5 janvier 2005)
- (4) Les navigants d'Air France menacent d'appeler à la grève (1 mars 2005)
- (5) Shell signe un contrat gazier de 6 milliards de dollars au Qatar (1 mars 2005)
- (6) En 2004, Casino a préservé sa rentabilité en France (17 mars 2005)

Les titres 2-6 se caractérisent par une énonciation délocutive : le locuteur laisse s'imposer le propos en tant que tel, comme s'il n'en était nullement responsable. L'énoncé titré a un caractère très assertif, le journaliste y est « énonciativement » absent et le lecteur y est rarement convoqué. Comme l'exprime Petitjean (1987), on a affaire à une énonciation « élocutionnement neutre ». Pour reprendre les termes du modèle du dispositif de

⁷ Brève = information rédigée en quelques lignes concises donnant au lecteur l'essentiel de ce qu'il doit savoir. On réunit souvent plusieurs brèves dans une même colonne. Synonyme : encadré, filet, puce. (Bénard 2002 : 67). *Le style du Monde* (2002 : 65) quant à lui définit la brève comme suit : « La brève se caractérise par sa concision. Par nécessité, elle s'ordonne autour d'une seule information et évite que le rappel ou la mise en perspective prenne le pas sur l'actualité. Remarques : Les premiers mots composés en gras doivent permettre au lecteur de déterminer immédiatement si l'information l'intéresse ou non ; Les brèves prennent place, en International, France, Société, Entreprises, dans une double colonne située en fin de séquence. Dans une simple colonne en « Aujourd'hui » et en « culture ».

⁸ *Le Style du Monde* définit le « repère » comme une brève développée qui doit placer ou replacer l'information dans son contexte. Il comporte un titre et obligatoirement deux paragraphes. Il ne peut être publié isolément, c'est-à-dire sans s'appuyer sur une/des brèves (s) ou au minimum deux puces, publiées en fin de séquence.

l'information médiatique élaboré par Charaudeau (1997) et définissant trois modes discursifs du traitement de l'événement : *l'événement rapporté*, *l'événement commenté* et *l'événement provoqué*, on notera que les titres se situent pleinement dans le mode discursif de *l'événement rapporté* (et non celui de *l'événement commenté*). L'événement en question pouvant aussi consister en un discours rapporté à savoir une déclaration porteuse de l'information essentielle ou bien la déclaration faisant elle-même l'événement, comme en 2), que nous catégoriserions comme un *discours évoqué* avec le syntagme prépositionnel « sans avenir » entre guillemets, ou en 4), que nous catégoriserions comme un *discours narrativisé*, puisque les paroles des navigants d'Air France (locuteur source) sont complètement narrativisées dans celles du discours citant (locuteur de l'énoncé) (Sullet-Nylander 2001 et 2004).

En repérant les CJ et les DR au sein des différents plans textuels des articles de presse étudiés, nous chercherons à retrouver l'origine énonciative de l'énoncé titré, son origine matérielle, sa répétition, les traces laissées et sa réactualisation. Celui-ci étant confectionné le plus souvent par un rédacteur après la lecture du corps de l'article, il tend à englober et même à figer le contenu informationnel de l'article. Il rassemble également un certain nombre de traits énonciatifs du texte.

Pourtant, si cette démarche en amont est essentielle à notre recherche, il n'en demeure pas moins que c'est l'interprétation de l'énoncé-titre dans son contexte pragmatique, ainsi que les contraintes situationnelles imposées par le genre sur le mode de manifestation de ces phénomènes langagiers qui nous intéressent en premier lieu, car comme le mentionnent Maingueneau et Charaudeau (2002 : 195), « entre des procédés grammaticaux nécessairement très pauvres et la multiplicité effective des modes de manifestation dans les discours, il y a les contraintes imposées par les genres de discours »⁹.

Trois questions guideront donc notre travail : quelles traces de l'énonciation originelle le titre montre-t-il ? Quels traits de cette même énonciation originelle sont neutralisés ? Quels en sont les effets pragmatiques ?

Ce type d'examen de l'emploi du CJ dans l'article de presse et ses paratextes est esquissé dans Kronning (2002a : 69-70) où l'auteur affirme que même si le titre et les autres unités paratextuelles constitutives de l'article de presse peuvent être envisagées comme des unités autonomes, ce que nous avons fermement défendu dans notre thèse (Sullet-Nylander 1998), il va de soi que chacune de ces unités sont fortement liées entre elles, justement par le contenu

⁹ Nous pensons plus particulièrement aux contraintes divergentes concernant le titre par rapport au corps de l'article, à savoir un mouvement allant vers plus de *délocutivité* s'agissant du passage de l'article au titre et plus d'*actualisation* dans le sens inverse.

de l'information qu'elles véhiculent. C'est sans doute cette complexité de l'article de presse, avec ses différents plans de textes et les différentes (re)formulations d'une même information, qui en fait un objet d'étude de linguistique textuelle particulièrement intéressant.

2. Des différentes valeurs du CJ et son rapport avec le DR

2.1. Valeurs du CJ

Dans son article sur le « Conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel », Dendale (1993) attribue trois traits sémantiques au CJ :

- le caractère d'*incertitude* de l'information véhiculée au conditionnel = trait modal
- l'indication de l'*emprunt* de l'information à autrui = trait évidentiel
- l'expression de la *non-prise en charge* de l'information par le locuteur = trait aléthique

Comme exemple pour illustrer ces trois valeurs, Dendale utilise (entre autres) l'énoncé suivant (qui pourrait être un titre de presse) :

(7) Six appareils argentins *auraient été abattus*.

dans lequel se retrouvent, selon l'auteur, les indications que l'information vient d'une *source* indéterminée, que le journal ne la prend pas en charge et enfin que l'information n'est pas certaine. Au sujet de cette dernière valeur, Dendale parle même d'information hypothétique. Nous considérons pour notre part que dans l'exemple (7), l'information véhiculée n'est perçue ni comme hypothétique ni même incertaine. En annonçant la nouvelle avec un CJ, le journal transmet en premier lieu le fait que l'information est « empruntée » et qu'il n'en est pas le premier asserteur, et donc qu'il ne la prend pas pleinement en charge. Selon nous, il n'y a pas à proprement parler d'incertitude de la part du locuteur, en tout cas cette valeur ne ressortit pas de l'énoncé « hors contexte » qu'est le titre, ce que Dendale (1993 : 174) affirme lui-même plus ou moins lorsqu'il écrit : « une information empruntée est par définition une information qui n'est pas créée par le locuteur lui-même [...], ce qui a pour conséquence que cette information peut parfaitement être incertaine pour lui. » Dendale (1993) conclut enfin que le CJ est avant tout un marqueur évidentiel d'emprunt, qui en est la valeur de base. Les autres valeurs mentionnées ci-dessus (incertitude et non-prise en charge) sont considérées comme instables par ce chercheur. Si elles sont présentes, c'est plutôt grâce au co-texte qui

explicite l'attitude épistémique du locuteur vis-à-vis de l'information empruntée et véhiculée à l'aide du CJ.

Abouda (2001) quant à lui défend l'idée que le trait basique du CJ (et des conditionnels polémique et atténuatif) est la non-prise en charge de l'information par le locuteur. Ce chercheur s'appuie sur la théorie de la polyphonie de Ducrot (1984). Il s'oppose en partie à la position de Dendale, surtout en ce qui concerne le trait modal d'incertitude, en ce sens que s'il y a incertitude de la part du locuteur textuel, cette valeur n'est jamais véhiculée par l'énoncé porteur du CJ, mais par d'autres éléments co-textuels.

Kronning (2002a), prenant appui sur la théorie de la polyphonie, celle de la Scapoline (Nölke, Flöttum et Noren 2004) et la sienne (avec entre autres les êtres de discours suivants pour le conditionnel épistémique (CE) : *Locuteur de l'énoncé, le locuteur du discours et le locuteur source*), remet aussi en question la modalisation complexe d'« incertitude » et postule que le CJ opère une modalisation zéro. Il affirme (2002a : 567) : « C'est en montrant le modus dénoté par le CJ que le locuteur de l'énoncé accomplit la modalisation zéro du contenu épistémique ». Enfin Kronning (2005) analysant l'*attitude épistémique* du locuteur du discours prend un exemple d'emploi du CJ dans un titre :

(8) Saddam Hussein *serait* [...] toujours en Irak [titre] (Libération.fr)

Pour lequel il constate que le locuteur n'y « donne pas à voir son attitude épistémique¹⁰ ».

2.2. Les rapports du CJ avec le DR

Dans nos travaux antérieurs (Sullet-Nylander 1998) étudiant le DR dans les titres de trois quotidiens français, nous avons pris le parti de classer les titres comportant un CJ¹¹, comme l'exemple (9), à la périphérie du DR, étant donné qu'ils ne comportent pas de verbe de parole, comme dans l'exemple (9) :

¹⁰ Kronning (2005) définit l'*attitude épistémique* comme l'état mental (« incertitude » ou « certitude ») du locuteur du discours en tant qu'instance cognitive. Le propre des prédicats d'attitude épistémique est de caractériser un sujet cognitif (Pierre est certain/incertain), alors que les prédicats de modalisation épistémique ne peuvent caractériser un tel sujet (##Pierre est vrai/probable). L'orientation modale du CE (conditionnel épistémique) est considérée comme positive par ce chercheur. Il affirme ainsi qu'un énoncé au CE est orienté vers le « vrai ».

¹¹ Ces titres avaient été classés dans une catégorie extérieure au DR « titres à interprétation polyphonique ».

(9) La police française *aurait mis* au jour un réseau opérationnel proche des milieux islamistes (*Le Monde*, 6 septembre 1994)

Notre démarche va à l'encontre de celle de Haillet (1998) qui conclut que les emplois du conditionnel, qu'il nomme « à valeur d'altérité énonciative », constituent un moyen linguistique de marquer la dissociation entre le discours citant et le discours cité et qu'ils sont, par conséquent, *une forme du discours rapporté*.

Quant à Kronning (2002a : 570), il présente ainsi son point de vue sur la distinction entre les médiations *épistémique* (conditionnel journalistique) et *énonciative* (discours rapporté). Le discours rapporté (direct et indirect) représente l'acte d'énonciation (par le verbe de parole et le locuteur représenté ou dans certains cas, le DIL p. ex., uniquement par le locuteur représenté qui fait référence à un acte d'énonciation à partir duquel le discours cité est localisé dans le temps). Selon Kronning, le DR doit donc être distingué du CJ qui ne représente jamais l'acte d'énonciation d'origine ou le locuteur source, mais y fait allusion. Dans sa conclusion Kronning (2002a : 571) affirme que le conditionnel épistémique « relève aussi bien de la catégorie *médiative* (« information empruntée ») que de la catégorie *modale* (« modalisation zéro » = non-prise en charge ». Plus récemment, Kronning (2005) reprend la problématique en mettant côte à côte des énoncés relevant de la médiation épistémique (CJ) et de la médiation énonciative (DR) ou même des cas où il est délicat, voire impossible de trancher. Ainsi dans l'exemple (10) :

(10) Selon Abdoud Karim, le chef du village, les bombes américaines *auraient fait* 200 morts (*Libération*)

où, selon lui, on peut en faire une lecture en DR selon laquelle Abdoud Karim a utilisé le CJ dans son énonciation, ou bien une lecture en médiation épistémique. Il nous semble que les deux interprétations ne se s'excluent pas si l'on considère que le locuteur de l'énoncé fait une sorte d'« intrusion » dans l'énonciation du locuteur source. Nous reviendrons sur cette question à propos de l'exemple (17).

Voyons à présent comment CJ et DR se distinguent ou se chevauchent dans nos articles de presse.

3. Le conditionnel journalistique dans les titres du *Monde*

Dans notre relevé de titres comportant un CJ, nous n'avons pas directement pris en compte les titres consistant en un discours rapporté direct avec guillemets et comportant un CJ, dans la mesure où le CJ n'est pas censé relever du journal mais d'un autre locuteur. Il n'est pourtant pas inintéressant d'observer le processus à l'oeuvre dans l'exemple (11)

(11) Christian Sautter, adjoint au maire de Paris
Titre : « Les Jo *pourraient* créer 60000 emplois »

Article :

Journal : La tenue des Jeux Olympiques à Paris en 2012 pourrait-elle contribuer à consolider le marché de l'emploi ?

Christian Sautter : Une étude du Boston Consulting Group (BCG) prédit deux impacts positifs. D'abord pendant et après les Jeux, on *peut escompter* environ 60 000 créations d'emplois liés à la préparation, aux chantiers à réaliser, etc. Après les jeux, l'exemple de Barcelone et de Sydney nous fait espérer 42 000 emplois pérennes...

Étant donné les guillemets dans le titre (11), on pourrait s'attendre à une extraction pure et simple de l'énoncé attribué à la personne interviewée dans l'article, le discours direct étant censé reproduire de manière quasi mimétique les paroles sources, surtout dans un contexte journalistique¹². On remarque cependant que pour la même information communiquée dans les deux énoncés (corps de l'article : « [...] on *peut escompter* environ 60000 créations liés [aux JO] → Titre : « Les JO *pourraient* créer 60 000 emplois »), la mise en titre débouche sur une transformation à l'intérieur même du DR. Par l'emploi du CJ au sein de la citation dans le titre, le journaliste-titrier opère donc une sorte d'« intrusion » à l'intérieur de l'énonciation autre. De plus, le fait de reprendre l'info avec le verbe modal *pouvoir* au conditionnel (par opposition au présent de l'énoncé original) produit, selon nous, un effet d'incertitude plus grand qu'avec la forme au présent. On peut également considérer que, dans cet exemple, le CJ du titre constitue un « substitut » de l'indication de la source dans l'article (au discours direct).

(12) Neuf Télécom *aurait déposé* une offre sur Tiscali France

[Selon le quotidien économique La Tribune du mardi 4 janvier, (a) l'opérateur français Neuf Telecom a *déposé*, le 27 décembre, une offre pour racheter Tiscali France, la filiale du fournisseur d'accès Internet italien. Le montant de l'opération n'a pas été communiqué. Le quotidien précise que (b) Tiscali *aurait démenti* cette information, indiquant que sa filiale n'était pas à vendre.] Au 30 septembre 2004, Tiscali France revendiquait près de 360 000 abonnés au haut débit et sa maison mère affiche environ 400 000 abonnés au bas débit

¹² Notons pourtant l'observation de Maingueneau & Charaudeau (2002 : 192) sous *Discours rapporté* : « A également été abandonnée l'idée que le discours direct serait plus « fidèle » que le discours indirect et qu'il reproduirait des paroles effectivement tenues »

susceptible de migrer vers l'Internet rapide. Neuf Telecom appartient, à hauteur de 43%, au groupe Louis Dreyfus (*Le Monde*, 4 janvier 2005)

L'exemple (12) constitue une belle illustration du condensé informatif et énonciatif opéré dans le titre. Ainsi, le titre reprend sur le plan lexico-grammatical dans une sorte de forme verbale-valise les deux informations explicitées dans l'article :

Article : « Discours indirect encadré¹³ »: *Selon X, Y a déposé...*
+ « Discours indirect » : *X précise que Z aurait démenti....* →
Titre : *Y aurait déposé ...*

Le verbe de parole « préciser » étant au présent, le conditionnel passé (*aurait démenti*) ne peut être le résultat d'une transformation au passé. De plus, la configuration de cet énoncé nous permet de supposer que le journal *La Tribune* lui-même a utilisé le conditionnel en rapportant la nouvelle, et qu'il ne s'agit pas d'une emprise dans le discours du quotidien, *La Tribune*, mais d'un véritable discours rapporté (indirect). Ces deux énoncés débouchent donc sur le titre (12) où la valeur de *certitude* de l'information véhiculée par le passé composé (a déposé) dans le DI encadré est effacée. Le conditionnel du titre apparaît ici comme une sorte de « compromis discursif » de la part du journal, qui, en titrant avec un CJ, garde distance et réserve vis-à-vis de l'information annoncée par le locuteur source¹⁴. Pourtant, même si le locuteur affiche une certaine réserve vis-à-vis de l'information annoncée, l'orientation modale de son énoncé est positive, orientée vers le vrai, comme l'affirme Kronning (2005).

(13) En Algérie, le chef du GIA *aurait été tué* par ses proches

Alger. [Le chef du Groupe islamique armé (GIA), Rachid Abou Tourab, *a été tué* par certains de ses proches, en juillet 2004, a annoncé, lundi 3 janvier, le ministère de l'intérieur, dans un communiqué]. Lors d'une opération menée, en novembre, non loin d'Alger, la police a ensuite arrêté son premier remplaçant, Nourredine Boudiafi dit « Nourredine RPG ».

Le second remplaçant du chef Du GIA, Chaabane Younes, dit « Lyes », a, lui, été tué récemment à Chlef, à quelques 200 km de la capitale, toujours selon le communiqué lu à la télévision.

Rachid Abou Tourab, de son vrai nom Rachid Oukali, avait succédé à la tête du GIA à Antar Zouabri, tué le 8 février 2002 par l'armée dans la banlieue sud d'Alger. Selon la police, le GIA ne compterait plus que 300 à 500 membres armés. – (AFP) (*Le Monde*, 5 janvier 2005)

¹³ Terminologie empruntée à Kronning (2005)

¹⁴ Nous préférons le terme « réserve » à celui de « non-prise en charge », dans la mesure où il nous paraît plus neutre quant au type de modalisation opérée par le locuteur vis à vis de son énoncé.

Le même processus est mis en place dans l'exemple (13), où dans l'article, l'information concernant l'assassinat de Rachid Abou Tourad par certains de ses proches est véhiculée par des paroles citées au passé composé avec précision du locuteur source (*Le ministre de l'intérieur*) et un verbe de parole (*annoncé*) :

Article : Discours rapporté sans guillemets : *X...a été tué..., a annoncé le ministre de l'intérieur...* » → **Titre** : *En Algérie, X aurait été tué...*

Au passé composé de l'énonciation rapportée dans l'article se substitue le CJ dans le titre pour présenter la même nouvelle (celle de l'assassinat du Chef du GIA). On peut facilement interpréter le CJ comme un moyen pour le journal, non seulement d'indiquer que l'information est empruntée et « sourcée », mais aussi de mettre en avant une certaine distance quant à ses sources (même s'il s'agit d'une annonce d'un ministre de l'intérieur). L'emploi du conditionnel dans le titre met en avant le fait que le journal se décharge de l'origine de l'information, tout en assertant celle-ci et en effaçant le locuteur source par rapport au DR. Le phénomène de polyphonie observé ici peut être mis en parallèle avec l'analyse de Ducrot (1980 : 44) lorsqu'il traite du couple *énoncé en DR/énoncé en interprétation polyphonique*, à savoir qu'il n'y a polyphonie que si le locuteur des propos d'origine est effacé.

(14) La SNCF *augmenterait* ses prix sur le TGV à la fin du mois

[La SNCF envisage une hausse "modérée" des prix des billets de TGV, notamment en période de pointe, à la fin janvier. "Parallèlement à la série de mesures en faveur des prix préférentiels (...), les autres prix *seront réhaussés* au 30 janvier afin d'élargir la gamme tarifaire", selon une annexe du projet de budget 2005 de la SNCF. "Modérée, cette hausse concernera pour les TGV essentiellement les trains de pointe", indique le document.] Cette augmentation *serait* pour le TGV "du même ordre de grandeur que l'ajustement tarifaire décidé et mis en place en 2004, soit des variations des prix plein tarif s'étalant de 50 centimes à 3 euros en seconde classe". Les hausses envisagées seront soumises au comité central d'entreprise de la SNCF le 11 janvier, puis au conseil d'administration le 19 janvier. (*Le Monde*, 6 janvier 2005)

Le conditionnel de l'énoncé titré (14) contraste non pas avec un passé composé, comme en (12) et en (13), mais avec le futur à l'intérieur du discours direct avec guillemets attribué, dans l'article, à une « annexe du projet de budget de la SNCF ».

Article : Discours direct : « ... *seront réhaussés...* », selon X...
→ **Titre** : ...*augmenterait*...

Remarquons également que, dans l'article, quand le journal reprend en charge le discours, c'est-à-dire, lorsqu'il ne rapporte plus (*Cette augmentation serait pour le TGV ...*) il le fait avec un CJ, tout en restituant des fragments du discours source « du même ordre...classe », ceci afin de moduler sa « responsabilité énonciative » (Kronning 2005). Tout en gardant sa valeur d'emprunt de l'information à autrui et de distance vis-à-vis de l'information, l'emploi du conditionnel dans le titre ici nous paraît proche d'un emploi temporel (un futur dans le passé). En effet, même si aucun verbe d'énonciation ne figure dans l'article, on pourrait paraphraser le syntagme cadratif (*Selon une annexe...*) par « une annexe du projet ... a annoncé que... » qui entraînerait une transposition de temps. On rejoint ici l'idée de Abouda (2001 : 293) qui émet l'hypothèse que le conditionnel, dans tous ses emplois, y compris l'emploi journalistique, a une « valeur prospective à partir d'un espace énonciatif distinct de celui du locuteur ».

(15) GM *préférerait* Opel à Saab pour fabriquer son milieu de gamme

[General motors *aurait choisi* sa filiale allemande Opel, aux dépens de Saab en Suède, pour faire construire à l'avenir ses véhicules de gamme moyenne, affirme lundi 28 février le quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung.] Cette décision devrait garantir jusqu'en 2010 au moins l'avenir du principal site d'Opel en Allemagne, à Rüsselsheim (centre-ouest), qui était en concurrence avec l'usine suédoise de Trollhaettan. Le groupe américain veut confier au site allemand toutes les activités de recherche et développement de sa classe compacte (Opel Astra), affirme le journal.

En contrepartie, l'usine Saab construira, en plus de ce qu'elle fait actuellement, la Cadillac BLS jusqu'en 2007, ce qui écarte à moyen terme le risque d'une fermeture. Les représentants du personnel d'Opel ont, selon le journal, accepté de nombreuses concessions, réductions de primes et plus grande flexibilité du temps de travail. Les détails de l'accord devraient être annoncés, vendredi 4 mars. (*Le Monde*, 1^{er} mars 2005)

Le rapport DR/CJ dans l'article et le titre (15) est différent ici, dans la mesure où l'énoncé rapporté (verbe de déclaration « affirme ») dans l'article comporte déjà un CJ, bien que celui-ci soit au passé.

Article : Discours rapporté sans guillemets : *X aurait choisi Y*,
aux dépend de Z ..., affirme le quotidien ... → **Titre** : *X*
préférerait Y à Z...

Selon nous, le CJ du titre ne constitue ici qu'une simple reprise du CJ à la source ou bien on pourrait dire qu'il se confond avec lui. L'énoncé en CJ du titre est donc tout à fait comparable à un discours rapporté dont « la proposition incidente »/l' « incise » aurait été effacée (*affirme ...le quotidien allemand...*). Dans le passage de l'article au titre, le journal ne se distancie pas rapport à ses sources, il s'en fait le simple « porte-parole ».

(16) Le déficit budgétaire portugais *pourrait* atteindre 6,8 % du PIB

Le Portugal se prépare à adopter des mesures d'austérité budgétaire après le dérapage constaté par la banque centrale. [Le gouvernement de la Banque du Portugal, Vítor Constancio, chargé de chapeauter une commission d'audit sur les finances publiques, a annoncé, lundi 23 mai, que le déficit public du Portugal *risquait d'atteindre* 6,83 % de la richesse nationale en 2005.]

« C'est une prévision conditionnelle, destinée à être démentie par les faits dans la mesure où des mesures seront certainement prises » a déclaré M. Constancio, en présentant ce rapport à la presse. » En économie, les meilleures prévisions sont celles qui ne se réalisent pas en raison des réactions qu'elles déclenchent » a-t-il souligné. Le gouverneur a exhorté le gouvernement à adopter « un programme convaincant, avec des mesures crédibles et effectives » afin de réduire le déficit dans un délai de trois ans ». (*Le Monde*, 25 mai 2005)

Dans l'exemple (16), le fait que le CJ du titre porte sur le verbe modal « pouvoir » ajoute, selon nous, un effet d'incertitude quant au pourcentage probable du *déficit budgétaire portugais (6,8 %) par rapport au PIB*. Dans le corps de l'article en (16) cette info est transmise par un discours rapporté avec transposition de temps.

Article : *Discours indirect enchâssé : X a annoncé que le déficit public du Portugal risquait d'atteindre...* → **Titre :** *Le déficit budgétaire portugais pourrait atteindre ...*

(17) Selon l'IFOP, les sympathisants PS *approuveraient* le texte à 52 %

Au plus fort de la bataille au sein du PS sur la constitution européenne, au moment de la première campagne – celle du référendum interne de l'automne 2004 –, François Hollande les avait appelés à la rescousse. Les sympathisants du PS, estimait alors le premier secrétaire, devaient peser sur les militants pour que le oui l'emporte. C'était leur « rôle » avait souligné M. Hollande dans un appel inédit. Las ! Six mois plus tard, l'électorat du PS paraissait douter et privilégier le non dans les sondages. Une nouvelle enquête corrige le tir.

[Réalisée par l'IFOP sur la base de trois échantillons différents représentant 739 personnes interrogées entre le 31 mars et le 28 avril, elle conclut à la victoire du oui, avec 52 % des intentions de vote contre 48 % pour le non.] Les femmes font la différence : 56% approuvent le traité constitutionnel, tandis qu'une majorité d'hommes, 52 %, le rejettent... (*Le Monde* 10 mai 2005, article « Union européenne »)

Comme nous le disions au début de cet exposé en rapport avec l'exemple (10) emprunté à Kronning, l'énoncé titré est ambigu en raison de l'emploi du CJ et de l'indication de la source (« Selon l'IFOP »). En effet, on peut en faire deux lectures. La première ressortit au DR en

raison du syntagme cadratif « Selon l'IFOP ». Ainsi le CJ « approuverait » trouverait son origine dans le rapport d'enquête de l'Institut de sondages. Nous considérerons pourtant que le CJ ne relève pas du discours cité mais du discours citant qui, tout en précisant la source de l'information, affiche un surplus de réserve (pour lui et pour sa source) quant à la fiabilité des résultats du sondage et des conclusions susceptibles d'en être tirées.

Article : Discours narrativisé : *Elle conclut à la victoire du oui, avec 52 % des intentions...* → Titre : Discours indirect encadré
+ CJ : *Selon X, ...approuveraient...à 52 %.*

Signalons enfin que cette configuration « Selon X,...CJ » est rare dans les paratextes du nouveau Monde. Par contre, dans les années 80-90, il n'était pas rare que le surtitre constitue le syntagme cadratif du gros titre lui-même, qui serait, pour reprendre le contenu de l'exemple (17) : *Selon une nouvelle enquête de l'IFOP*, tandis que le titre en serait : *Les sympathisants PS approuveraient le texte à 52%*.

4. Bilan et conclusion

Qu'il trouve son origine dans un énoncé comportant une forme verbale non médiative, comme le passé composé, le présent ou le futur (comme dans (12) (13) et (14)) ou qu'il se trouve déjà dans l'énonciation d'origine (comme dans (15)), ou bien que la reformulation se fasse davantage au niveau lexico-grammatical (16) et (17), le CJ dans les titres du Monde ((11) à (17)) invite le lecteur à prendre l'information comme une information de seconde main.

Nous mesurerions les effets pragmatiques engendrés par l'emploi de l'une ou de l'autre de ces médiations (CJ et DR) dans notre mini-corpus de titres de la manière suivante. En employant le CJ dans le titre, le journal présente une information qu'il n'est pas allé chercher lui-même sur leur terrain. Il affiche dans la plupart des cas une certaine prudence, voire une certaine distance, vis-à-vis de cette même information ou bien il relaie la prudence des locuteurs-sources, se donnant pour ainsi dire « bonne conscience ». Cependant, ce processus lui permet de rester crédible, dans la mesure où il dévoile ses sources plus ou moins « fidèlement » dans l'article, se servant de formes de discours rapporté variées : selon X, DD,

DI...). CJ et DR participent ainsi tous les deux à mener à bien la *visée de crédibilité* du contrat de communication médiatique.

La valeur la plus prégnante est bien celle d'emprunt de l'information à autrui, tandis que celle de « non-prise en charge » (aléthique) revendiquée comme basique du CJ (par Abouda du moins) nous semble moins opérante en raison de la nature même du titre, énoncé minimal, dans lequel l'acte d'assertion est particulièrement accentué. De plus, dans le passage de l'article au titre, les prises en charge sont brouillées par le fait que le *locuteur source* est effacé, tandis que le *locuteur de l'énoncé* est, nous l'avons dit au début de cet exposé, énonciativement absent. Ne reste dans le titre que l'indication d'un « ailleurs énonciatif ». Quant au degré d'incertitude de la part du locuteur de l'énoncé, il varie d'un titre à l'autre, voire sans doute d'un lecteur à l'autre, en fonction en particulier de la nature même de l'événement rapporté.

Dans tous les cas, il est impossible de l'évaluer à partir du seul titre, ni même dans les articles qu'ils couvrent, dans la mesure où le journaliste n'y « commentarise » pas ou peu l'information. Pourtant, parmi les configurations examinées, la configuration *Selon X, + CJ* (comme dans (17)), nous semble produire le plus grand effet de distanciation de la part du locuteur du discours, dans la mesure où il se « décharge » doublement (Kronning 2002b), d'une part avec *Selon X*, marquant son irresponsabilité dans l'énoncé ainsi encadré, et deuxièmement avec le CJ qui peut alors être lu comme un CJ rapporté ou comme un CJ relevant du locuteur du discours rapportant. Dans les deux cas, les titres ainsi construits mettent en avant les valeurs d'emprunt et de non-prise en charge de l'information de la part du rédacteur, tandis que la valeur d'« incertitude » est plutôt mise à la charge du locuteur source.

Dans un récent article, J.C. Anscombe (2005) se pose la question de savoir si la polyphonie et le DR sont des amis intimes ou de proches ennemis¹⁵. Pour notre part, nous dirions que lorsque la *polyphonie* d'un texte ou d'un « fragment de texte » est véhiculée par un conditionnel journalistique, CJ et DR sont quasiment inséparables, puisque, nous l'avons vu au sein des articles (brèves/repères) examinés, s'il y a CJ au sein d'une séquence textuelle et donc indication d'une information d'emprunt, il y a forcément DR au sein d'une autre. Pourtant d'un point de vue purement formel, nous continuons à classer les titres porteurs d'un CJ, à la périphérie des titres en DR étant donné que dans le titre lui-même, le CJ ne fait que *guider* par une sorte d'allusion (comme le suggère Kronning) le lecteur vers un locuteur autre à la source ; l'acte d'énonciation de celui-ci est représenté dans une autre unité de *l'espace*

¹⁵ Anscombe (2005) formule ainsi la problématique en question : « *Polyphony and reported speech : « close friends or close enemies ? »* ».

discursif du complexe textuel qu'est l'article. Le CJ trouve donc pleinement sa place dans un titre dont la fonction principale est non seulement celle d'annoncer la nouvelle¹⁶, mais aussi celle de guider le lecteur vers d'autres éléments d'information. Polyphonie et discours rapporté, quels rapports ? De très proches collaborateurs dans la construction de la polyphonie textuelle du genre observé ici. Le conditionnel journalistique et le discours rapporté se complètent également pour mener à bien les visées de crédibilité et d'authenticité du discours journalistique.

¹⁶ Charaudeau (1983) parle de « fonction épiphanique ».

Références bibliographiques

- Abouda, L. (2001) : Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel, in : Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds) : *Le conditionnel en français*. Klincksieck, Paris, (Recherches linguistiques 25), 2001, 277-294.
- Adam, J-M. (1990) : *Éléments de linguistique textuelle. Théorie et pratique de l'analyse textuelle*. Pierre Mardaga éditeur, Liège.
- Anscombre, J-C. (2005) : Linguistic Polyphony. Notions and Problems (and some solutions), in : *Sproglig polyfoni. Arbejdsrapporter 3*. Institut for sprog og kultur, Roskilde.
- Authier-Revuz, J. (1995) : Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire. Larousse, Paris.
- Bénard, S. (2002). *Les mots de la presse écrite*. Belin, Paris.
- Charaudeau, P. (1983) : *Langage et discours : éléments de sémiolinguistique : théorie et pratique*. Hachette, Paris.
- Charaudeau, P. (1997) : Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social. Nathan, Paris.
- Charaudeau, P. & Maingueneau, D. (2002) : *Dictionnaire d'analyse du discours*. Seuil, Paris.
- Dendale, P. (1993) : Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? in :
- Dendale, P. (2001) : Les problèmes linguistiques du conditionnel français in : Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds) : *Le conditionnel en français*. Klincksieck, Paris, (Recherches linguistiques 25), 7-18.
- Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds) (2001) : *Le conditionnel en français*. Klincksieck, Paris (Recherches linguistiques 25).
- Dendale, P. & Coltier, D. (2003) : Point de vue et évidentialité in : Rabatel, A. (éd.), 2003, pp. 105-130.
- Dendale, P. & Coltier, D. (2004) : Discours rapporté et évidentialité : Comparaison du conditionnel et des constructions en selon N in : Lopez Munoz, JM, Marnette, Sophie et Rosier, Laurence. (éds) *Le discours rapporté dans tous ses états*. L'harmattan, Bruxelles, pp. 587-597.
- Ducrot, O. (1984) : *Le dire et le dit*. Les Éditions de Minuit, P Paris :
- Haillet P. (1998) : Le conditionnel d'altérité énonciative et les formes du discours rapporté dans la presse écrite. *Pratiques 100*, pp. 63-79.

- Kronning, H. (2002a) : Le conditionnel « journalistique » : médiation et modalisation épistémiques in : *Romansk forum* 16, 2, pp. 561-575.
<http://www.digbib.uio.no/roman/page21.html>
- Kronning, H. (2002b) : Kunskapens källa och kunskapens styrka. Epistemisk konditionalis i franskan som evidentiellt och modalt grammatiskt uttryck in : *Kungl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala. Årsbok 2002 / Annales Societatis Litterarum Humaniorum Regiae Upsaliensis 2002*. Swedish Science Press, Uppsala, pp. 43-123.
- Kronning, H. (2005) : Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique in : Bres, J et al. (eds). *Dialogismes et polyphonie. Approches linguistiques*. De Boeck Duculot, Bruxelles, pp. 297-312.
- Le Style du Monde*, 2002.1^{re} édition, Paris.
- Nølke, H., Fløttum, K. et Noren, C. (2004) : Scapoline. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique. Kimé, Paris.
- Petitjean, A. (1987) : Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle. *Langue française* 74, pp. 73-96.
- Sullet-Nylander, F. (1998) : *Le titre de presse. Analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique*. Thèse de doctorat. Stockholms universitet, Stockholm.
- Sullet-Nylander, F. (2001) : Reported speech in French media discourse in : Wenche Vagle & Kay Wikberg (éd.). *New directions in Nordic text linguistics and discourse analysis. Methodological issues*. Novus, Oslo, pp. 123-136.
- Sullet-Nylander, F. (2004) : Le discours narrativisé : quels critères formels ? in Lopez Munoz, JM, Marnette, Sophie et Rosier, Laurence. (éds) *Le discours rapporté dans tous ses états*. L'harmattan, Bruxelles, pp. 386-396.